

Ceinture de sécurité : Faits issus de la Région de la Méditerranée orientale

Le port de la ceinture de sécurité réduit le risque de traumatisme mortel

jusqu'à

50 %

pour les occupants des sièges avant



jusqu'à

75 %

pour les occupants des sièges arrière

Les législations portant sur le port de la ceinture de sécurité doivent couvrir les occupants des sièges avant et arrière

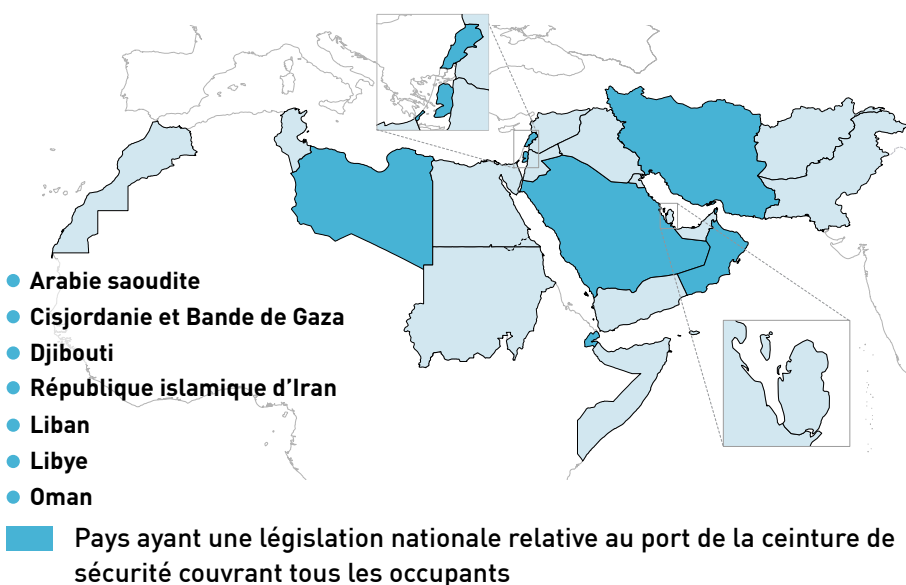
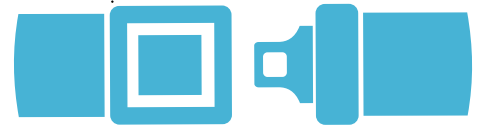
7

pays disposent de législations complètes et couvrant tous les occupants d'un véhicule

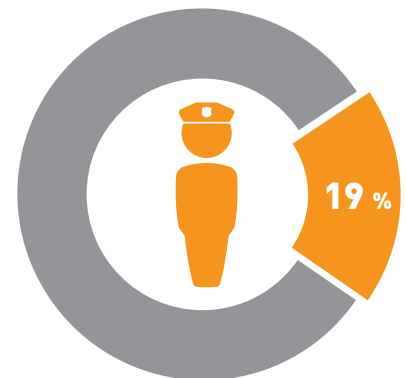
Meilleures pratiques



126 millions de personnes sont concernées



Seulement **19 %** des pays estiment que leur application des lois relatives au port de la ceinture de sécurité est **bonne**



Les pourcentages sont calculés sur la base des 21 pays de la Région qui ont participé à l'enquête pour le rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde 2015